1er février 2011 17

Motion M1108.10 Eric Collomb/Claudia Cotting

(réduction de l'imposition des véhicules)1

Prise en considération

Collomb Eric (*PDC/CVP*, *BR*). Permettez-moi de vous soumettre cinq arguments qui, je l'espère, pourront vous inciter à accepter notre motion que le Conseil d'Etat vous propose de refuser.

- 1. Il faut savoir qu'en 30 ans, jamais le détenteur de véhicule fribourgeois ne s'est vu accorder une baisse. On pourrait parler de la baisse de 2006, mais il s'agissait d'une baisse qui n'était effective que pour les poids lourds et ici, on est bien en train de parler des véhicules automobiles légers. Donc, on peut dire que pendant 30 ans, l'automobiliste fribourgeois a payé nettement plus que la moyenne nationale.
- 2. J'aimerais parler de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN). Il bénéfice d'infrastructures très récentes et de très bonne qualité. Effectivement, on s'en réjouit tous et c'est normal. Par contre, je pense que de telles infrastructures ont été aussi financées quelque part par les automobilistes fribourgeois, par leurs contributions, par leurs impôts, plus élevés aussi que la moyenne nationale. Donc je pense qu'il y a aujourd'hui un juste retour des choses pour l'automobiliste fribourgeois.
- 3. J'aimerais aussi parler de la moyenne nationale. Qu'est-ce qu'on entend par moyenne nationale ou plutôt qui se trouve dans la moyenne nationale? Je prendrai l'exemple du canton de Neuchâtel qui a des finances d'une autre couleur que les nôtres. Eh bien ce canton arrive quand même à se trouver dans une moyenne nationale. Pour donner une idée, si une famille a un véhicule de 1400 cm³, le deuxième véhicule a 2000 cm³, on a quand même une différence d'environ 150 francs par année. Ce n'est pas énorme mais c'est quand même chaque année 150 francs de plus pour ces familles.
- 4. Cet argument devrait plaire normalement à la gauche. Cette fois-ci, le camp bourgeois demande une baisse d'impôts qui profiterait aussi aux gens avec des faibles revenus. Là, on n'aurait pas une baisse qui ne profiterait qu'aux riches, on aurait une baisse qui profiterait à tout le monde, de la personne qui a un véhicule 1000 cm³ à la personne qui a une 3 litres. Finalement, tout le monde aurait la même baisse d'impôts. Donc on ne pourra pas reprocher au camp bourgeois, cette fois-ci, de favoriser les riches.
- 5. J'aimerais aussi relever que le Conseil d'Etat mentionne quelque chose de faux dans sa réponse, puisqu'il dit que l'opération de l'exonération pour trois ans des véhicules de tourisme avec une efficience A est déjà à quelque part une exonération. Ce n'est pas vrai, puisque c'est une exonération pour ces véhicules-là, mais c'est une opération blanche qui n'a absolument rien coûté puisqu'on a augmenté l'impôt de certaines catégories de véhicules. Donc à la fin, pour l'Etat, en tout cas pour l'OCN, c'est une opération blanche.

¹ Déposée et développée le 8 octobre 2010, BGC p. 1852; réponse du Conseil d'Etat le 23 novembre 2010, BGC 2011 p. 274ss. Pour toutes ces raisons, j'espère bien que vous accepterez cette motion et nous pourrons ainsi entériner une baisse fiscale qui n'a pas eu lieu depuis 30 ans en faveur des automobilistes fribourgeois.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). La réponse du Conseil d'Etat démontre que la différence de fiscalité avec la moyenne nationale est finalement peu élevée, soit un pourcentage de 10%, mais en francs cela représente relativement peu. On peut aussi se poser la question de savoir s'il est actuellement opportun de réduire cette fiscalité. Le groupe démocrate-chrétien pense en effet qu'il vaudrait mieux cibler une réduction liée à l'aspect écologique plutôt que de procéder à une réduction uniforme, comme ceci a été fait pour les véhicules de groupe A. Peut-être pourrait-on prolonger encore la durée de trois ans, voire même ouvrir une réduction aux véhicules de catégorie B. Enfin, je voudrais quand même clarifier le thème de la fiscalité par rapport aux émoluments de l'OCN. On parle de l'OCN qui effectivement se porte très bien, mais il y a deux éléments: l'OCN encaisse les impôts et les redistribue au canton, respectivement aux communes, et ces dernières profitent également de cette entrée fiscale. Autres choses sont les émoluments de l'OCN, n'est-ce pas? Au niveau des émoluments, il faut effectivement relever que l'OCN se porte très bien. Et là par contre ce sont les émoluments parmi les plus bas de Suisse et je crois qu'on ne peut pas critiquer le travail de l'OCN, qui est certainement un organisme qui fait son travail le mieux en Suisse. C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien, dans sa claire majorité, vous propose de refuser cette motion.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). L'année nouvelle s'articule souvent avec son lot de bonnes résolutions, peu ou prou respectées d'ailleurs. Au titre de ces bonnes résolutions, cette première session de 2011 nous prouve qu'il en est une que la droite de ce canton s'évertue résolument à ne pas prendre, celle de renoncer aux baisses fiscales en cascade. Avec le temps, cette constance prête à rire, mais toutefois un sincère et grand merci à cette même droite pour la prévisibilité navrante de sa démarche. Chercher à soulager le poids fiscal qui pèse sur les épaules de la population n'est pas contestable, n'est pas critiquable en soi. Mais le faire avec sens, c'est bien mieux. Or, c'est là que le bât blesse avec la motion qui nous est soumise. En dehors d'arguments populistes qui cherchent à faire mouche en période électorale, on peine à trouver les ressorts légitimes de cette motion.

En effet, premièrement, la baisse fiscale proposée ne tient pas du tout compte du fait que malgré l'indexation totale de 30% effectuée entre 1992 et aujourd'hui, eh bien l'imposition fribourgeoise des véhicules est très proche de la moyenne suisse. Ceci sans compter que notre impôt cantonal, à hauteur de 3,5%, ne représente qu'une part faible de l'ensemble des frais inhérents à la possession et à l'entretien d'un véhicule conventionnel. Ajoutons encore, comme le souligne la réponse du Conseil d'Etat, que le but recherché de positionner notre canton en-dessous de la moyenne suisse entraînerait une réduction des recettes fiscales

18 1er février 2011

de plus de 10%, ce qui en l'état, se révélerait à notre sens irresponsable au vu des coûts constants occasionnés par les constructions et rénovations routières et la gestion du trafic. Mais surtout, il semble capital d'insister sur la responsabilité pour chaque utilisateur de la route de s'équiper de véhicules qui ménagent au mieux l'environnement dont la préservation est l'une de nos préoccupations qui doit demeurer première. Si nous sommes allés dans le bon sens en octobre de l'année dernière, en encourageant l'achat de véhicules de catégorie d'efficience A, force est de constater que la motion qui nous est présentée aujourd'hui va dans un sens tout à fait contraire. Ainsi, puisque cette motion se révèle inconséquente en termes financiers et privée de toute imagination en termes de préoccupations actuelles, nous vous proposons de la rejeter.

Etter Heinz (*PLR/FDP*, *LA*). Die Meinung der Freisinnig-demokratische Fraktion ist geteilt. Eine leichte Mehrheit wird der Motion zustimmen.

Binz Joseph (*UDC/SVP*, *SE*). Als Freiburger Transportunternehmer werde ich der Motion Eric Collomb/ Claudia Cotting zur Reduzierung der Fahrzeugsteuer selbstverständlich zustimmen.

Zu der Antwort des Staatsrates betreffend dem Kanton Wallis füge ich hinzu, dass auch der Kanton Tessin so ein Kanton ist, der eine reduzierte Besteuerung der Fahrzeuge praktiziert. Eine Feststellung: Für einen Sattelauflieger oder auch Sattelanhänger beträgt die Differenz zu unserem Kanton 1000 Fr. pro Anhänger oder Auflieger zugunsten des Unternehmers.

Als Unternehmer und Hobbypolitiker stört es mich, dass so eine Motion wiederum im Superwahljahr behandelt wird. Meine beruflichen sowie politischen Erfahrungen zeigen mir, dass hier einmal mehr Parteipolitik betrieben wird, um zusätzliche Wählerstimmen zu gewinnen. Die Sachpolitik kommt erst an zweiter Stelle zu stehen. Die sogenannten zwei bürgerlichen Parteien hätten sich meines Erachtens vor 12 Jahren anlässlich der Abstimmung über die Einführung der LSVA zu unserem Gewerbe bekennen sollen und nicht für die Einführung einer planwirtschaftlichen LSVA. Die demokratische Abstimmung über die heutige LSVA hat unser Transportgewerbe auf ein noch nie dagewesenes tiefes Niveau gebracht.

Dies sind meine Gründe und Bemerkungen zur Reduzierung der Fahrzeugssteuer. Ich bitte um Zustimmung zu der Motion.

Suter Olivier (*ACG/MLB*, *SC*). L'automne passé, nous avons soutenu, avec le groupe Alliance centre gauche, la réduction des taxes pour les véhicules qui étaient en catégorie A. Ici, nous n'allons pas soutenir la réduction des taxes pour tous les véhicules pour des raisons essentiellement écologiques. Donc, nous allons refuser la motion et nous ranger aux arguments du Conseil d'Etat.

Je voudrais juste encore préciser à M. Collomb et à d'autres parlementaires, qui de temps en temps ont tendance à parler de moyenne suisse pour justifier leurs demandes de baisses d'impôts, qu'on pourrait souvent utiliser aussi cet argument dans le sens contraire. On

pourrait se poser la question de savoir pourquoi les loyers de la rue de Romont à Fribourg ne devraient pas être aussi chers qu'à la Bahnhofstrasse à Zurich, soit 9800 francs le m²? On pourrait se demander pourquoi les loyers ne devraient pas être aussi chers qu'à Genève? Si on voulait vraiment parler de moyenne suisse, alors soyons conséquents, parlons-en pour tout et n'utilisons pas cette manière de faire uniquement quand ça nous arrange.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). L'impôt sur les véhicules à moteur diffère fortement d'un canton à l'autre. L'automobiliste est sérieusement tenté d'immatriculer son véhicule là où l'impôt est le moins cher. La différence peut aller jusqu'à plus de 1000 francs par année. Il en est de même pour les entreprises de transport, confrontées à une vive concurrence puisque chaque franc compte lors de négociation des contrats à long terme. L'ordonnance fédérale sur l'admission des personnes et des véhicules à la circulation recommande que le lieu d'implantation soit le lieu où le véhicule est généralement stationné pour la nuit après utilisation. Or, il n'est pas si difficile pour des gens qui travaillent hors canton, pour ceux qui ont de la famille ailleurs, de pouvoir circuler avec des plaques d'immatriculation moins chères. La mobilité professionnelle, l'obligation pour les transporteurs de rouler avec des cargaisons pleines, font que le lieu de stationnement devient aléatoire.

Le Conseil d'Etat rappelle qu'en octobre dernier, le Grand Conseil a changé le mode de taxation en favorisant les voitures propres. Je crois que personne ne s'est opposé à ce mode de faire, mais l'opération était financièrement blanche pour l'Etat et, contrairement à ce qu'a dit M. le Député Suter, il n'y a pas eu de diminution de l'imposition. Penser que chacun peut s'acheter une voiture neuve dans ce canton pour être exonéré de cet impôt est de la fiction, parce qu'il y a des gens qui n'ont pas les moyens de pouvoir changer de voiture tous les trois ans. Il n'y a pas que le canton du Valais qui pratique une imposition particulièrement basse. Le Tessin n'est pas en reste avec un prix pour des remorques cinq fois plus bas qu'à Fribourg et, ça, M. le Député Binz l'a également relevé.

Le Conseil d'Etat reprend une étude du TCS qui affirme que l'impôt sur les véhicules ne représente que le 3,5% de l'ensemble des frais. C'est sûrement juste, mais c'est le seul composant pouvant être modifié par nous les parlementaires. Pour le reste, nous n'avons pas accès à ces chiffres des frais. Et entre parenthèses, j'aimerais quand même rappeler que l'automobiliste paye d'autres impôts, sur les huiles minérales et sur les carburants entre autres, sans parler de la RPLP. Enfin, il est vrai que la facture d'impôts des détenteurs de véhicules n'a fait que progresser et le comparatif est dans la réponse du Conseil d'Etat: indice général 111,5 points par rapport à la moyenne fédérale qui est à 100. J'aimerais ne pas perdre de vue que notre niveau de vie est bien en-dessous de certains autres cantons et c'est tant mieux si le prix du m² de la rue de Lausanne à Fribourg n'est pas équivalent à celui de Zürich.

Le but de notre motion ne se décline pas dans la guerre des chiffres, mais est de revoir à la baisse l'imposition des véhicules à moteur. Pour une association profes1er février 2011 19

sionnelle, je tiens à jour les recettes et dépenses des comptes de l'Etat, recettes et dépenses liées aux routes en y incluant le service complet des ponts et chaussées. Les charges routières sont totalement couvertes par les recettes des impôts liés au trafic des véhicules. Je peux vous assurer que le trafic routier paie l'entier de ces frais. Trop d'impôts tuent l'impôt et les contribuables contourneront les recommandations. Nous avons bien pensé que l'Etat n'accepterait pas notre proposition et nous craignions aussi que, j'avais noté «la chambre des communes» mais j'ai effacé pour dire: «le club des communes» s'oppose et souligne le rejet de cette motion. Je souhaite que notre travail reste dans l'objectif cantonal et je vous invite à soutenir notre motion afin d'alléger quelque peu la fiscalité indirecte des Fribourgeoises et Fribourgeois. L'Etat et les communes ne vont pas s'en sortir perdants.

Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice. Le Conseil d'Etat vous invite à rejeter cette motion. Niemand bezahlt gerne Steuern. Et il s'agit là d'impôts. Je remercie M. le Député Schorderet pour sa précision. Ce ne sont pas des émoluments. Pour les émoluments, il y a toujours une contre-prestation, une expertise, un examen. Tandis que les impôts sont... voraussetzungslos.

Et l'OCN ne fait qu'encaisser les impôts qui vont ensuite dans la caisse de l'Etat. Quelles sont les raisons de cette proposition de rejet? Tout d'abord, je pense aux répercussions financières pour la caisse de l'Etat, mais aussi pour les caisses communales. On vous dit dans le rapport qu'il y a un revenu de 58 millions chaque année pour l'Etat et environ 24 millions pour les communes, donc vous prenez entre 10 et 12% des répercussions de la motion Cotting/Collomb, ça ferait à peu près 2,5 millions qui manqueraient dans la caisse des communes et 6 millions dans celle de l'Etat. Donc il faut bien se rendre compte de cela. Vous aurez encore à traiter demain d'autres motions... Donc là il y aura un manque à gagner pour les communes de 2,5 millions

Die Motorfahrzeugsteuern decken, Madame Cotting, bei Weitem nicht die Kosten der Strasseninfrastruktur. Bei weitem nicht. Dies vor allem, wenn man an den indirekten Aufwand denkt. Nicht nur die Unfälle, die lasse ich noch beiseite, sondern die ganze Verkehrsbewältigung, die Strassensäuberung, Schneeräumung, die ganze Arbeit der «cantonniers», die Aufsicht, die Polizei usw. werden bei Weitem nicht gedeckt. Die 58 Mio. Fr. sind bei weitem nicht kostendeckend für die Strassenkosten dieses Kantons.

M. le Député Collomb dit que cette réduction profiterait à tout le monde. Je ne suis pas d'accord. Elle profiterait uniquement aux propriétaires et aux détenteurs de véhicules. Mais ceux qui n'ont pas de véhicule, il y en a beaucoup en ville et dans les villages aussi, ne profiteraient pas. Ensuite les caisses souffriront de mancos. A un moment donné, il faudra réduire des prestations si vous continuez à baisser les impôts.

M. le Député Schorderet a également cité l'étude du TCS qui dit que l'impôt cantonal ne représente que 3,5% des frais occasionnés par les voitures. C'est surtout les amortissements, les frais d'essence, les frais de réparations qui coûtent beaucoup plus cher.

Effectivement, l'imposition fribourgeoise est en-dessus de la moyenne suisse, à peu près entre 10 et 12%, cela dépend du véhicule. On a cité l'exemple du canton de Neuchâtel, mais je peux vous dire que ce canton envie le canton de Fribourg pour ses finances saines. Donc il ne faudrait surtout pas citer le canton de Neuchâtel pour dire qu'il faut réduire les impôts. Parce qu'après qu'est-ce qu'ils font? Leurs exercices chaque année... ils ont mille peines à faire un budget.

M. Binz et M^{me} Cotting, le canton du Tessin est vraiment un mauvais exemple. Ce canton fait du dumping. Tous les autres cantons le montrent du doigt. Parce qu'effectivement il attire les Bernois, les Zurichois, pour dire: «Voilà venez chez nous, vous ne payez que, je ne sais pas, 200 francs pour un camion». Alors que tous les autres cantons demandent le quintuple. Et c'est simplement pour attirer des gens, il n'y a pas de contre-prestations. Ces maisons n'ont pas de siège là-bas, elles ont peut-être ce qu'on appelle ein Brief-kassen Firma, une société boîte aux lettres. Le Tessin attire les gens, est-ce que c'est vraiment le bon exemple? Je crois qu'il ne faut pas prendre pour exemple le canton du Tessin.

Le Grand Conseil a décidé en octobre 2010 d'exonérer la catégorie A, donc les véhicules qui sont propres et efficaces. Je suis d'accord avec M. le Député Schorderet, qui parle pour la majorité du groupe démocrate-chrétien et qui suggère le dépôt d'une motion en vue d'élargir encore l'exonération ou la baisse d'impôts pour certaines catégories, mais que ça soit une procédure neutre. On pourrait aller dans ce sens. On a déjà fait un premier pas à la suite de la motion du député Moritz Boschung.

 Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 50 voix contre 31. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui

Binz (SE, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 31.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rou-

20 1er février 2011

baty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP). *Total: 50*.

Se sont abstenus:

Boschung B. (SE, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total:* 5.

Election ordinaire

Résultat du scrutin organisé en cours de séance

Ein Mitglied der kantonalen Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz

Ausgeteilte Stimmzettel: 99; Eingegangene Stimmzettel: 90; Leere Stimmzettel: 5; Ungültige Stimmzettel: 0; Gültige Stimmzettel: 85; Absolutes Mehr: 43.

Stimmen hat erhalten und ist gewählt: *Philippe Uldry* mit 85 Stimmen.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e assesseur-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Singine

Ausgeteilte Stimmzettel: 110; Eingegangene Stimmzettel: 93; Leere Stimmzettel: 6; Ungültige Stimmzettel: 0; Gültige Stimmzettel: 87; Absolutes Mehr: 44.

Stimmen hat erhalten und ist gewählt: Astrid Albrecht mit 46 Stimmen.

Eliane Aebischer erhält 23 Stimmen und Ans Cottting 17 Stimmen.

Un-e assesseur-e auprès de la justice de paix de la Brove

Ausgeteilte Stimmzettel: 100; Eingegangene Stimmzettel: 94; Leere Stimmzettel: 4; Ungültige Stimmzettel: 3; Gültige Stimmzettel: 87; Absolutes Mehr: 49.

Stimmen hat erhalten und ist gewählt: *Marie-Claire Corminbæuf* mit 80 Stimmen.

- La séance est levée à 16 heures.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire